



## Secrétariat général

Dossier suivi par le CRC2 Jean-Sébastien Guyère

Tél.: 02.56.31.25.65

Mail: jean-sebastien.guyere@shom.fr

BREST, le 7 septembre 2020 N° 29 Shom/SG/NP

Objet : Délégation de signature du directeur général dans le domaine de la gestion du

matériel.

**T. abrogé** : Décision n° 41 Shom/SG/NP du 15 juillet 2019.

L'ingénieur général de l'armement Laurent Kerléguer directeur général du Shom,

Vu les articles R3416-1 à R3416-30 du code de la défense, relatifs à l'établissement public administratif « Service hydrographique et océanographique de la marine » ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 12 juillet 2019 portant nomination du directeur général du service hydrographique et océanographique de la marine ;

Vu l'instruction n° 12 SHOM/SG/NP du 15 février 2011 relative à l'administration de la comptabilité « matière » au SHOM ;

Vu l'instruction n° 6 SHOM/SG/NP du 17 janvier 2012 relative à la délégation de signature du directeur général du SHOM ;

Décide 1:

#### **ARTICLE UN**

Délégation est donnée à *Monsieur le commissaire en chef de 2*<sup>ème</sup> classe Jean-Sébastien Guyère, secrétaire général et président de la commission de suivi des matériels et à *Monsieur Patrice Laporte, directeur adjoint* pour signer, au nom du directeur général, tous états visés du directeur des moyens généraux et spécifiques récapitulant les sorties de matériels liées à la mise au rebut, à la réforme, à la vente aux domaines, à la destruction, à la cession, au prêt ou à tout autre mouvement de matériel.

**Shom** – 13 rue du Chatellier – CS 92803 – 29228 Brest CEDEX 2 BCRM de Brest – **Shom** – CC 08 – 29240 Brest CEDEX 9  $N^{\circ}$  SIRET : 130 003 981 000 11



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Les modifications apportées par la présente décision à la précédente décision portant sur le même sujet sont inscrites en lettres italiques

### **ARTICLE DEUX**

En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation est donnée dans le cadre d'une suppléance à :

- Monsieur l'attaché principal d'administration Hervé Tanguy, chef du service des achats ;
- Madame l'attachée d'administration Hélène Le Gall, conseillère juridique ;
- Monsieur le commissaire Sébastien Alexis adjoint au chef du service des achats.

#### **ARTICLE TROIS**

Les attaches de signature des délégataires titulaires et suppléants sont formalisées dans l'instruction du 6 janvier 2012 susvisée.

# **ARTICLE QUATRE**

La décision n° 41 SHOM/SG/NP du 15 juillet 2019 portant délégation de signature du directeur général dans le domaine de la gestion du matériel est abrogée.

Signé: Laurent Kerléguer

Destinataires : Toutes directions, divisions et départements.

Copies intérieures : DG – SG (RAA) – Archives (SG 01.04).